

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 décembre 2021

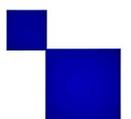
Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Cranoly
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Pietri
M. Monany donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.



Délibération n° 2021-XII-59 du 16 décembre 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2020.

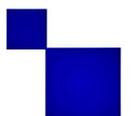
Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.3451-3 et D.2224-1, alinéa 1^{er} ;

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à son président de la présentation du rapport annuel, dont projet ci-annexé, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2020 ;



- DIT que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sera publié sur les sites Internet (www.seinesaintdenis.fr et www.services.eaufrance.fr).

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.